Image not found or type unknown

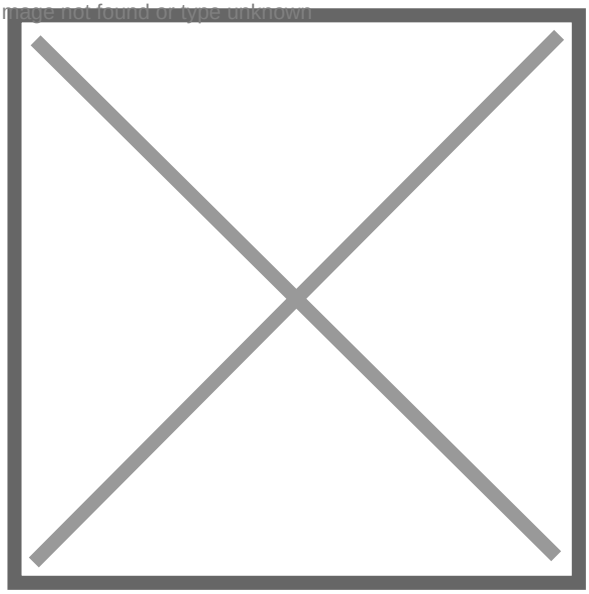

Dégradation par une entreprise missionnée par l'opac

Par **manu79**, le **18/10/2008** à **22:40**

L'OPAC a missionn?une entreprise pour faire des travaux sur le toit de leur immeuble, voisine de notre bien immobilier. Cette entreprise a d?ad?otre goutti? en passant par notre toit sans notre autorisation, et a ni?es faits devant une expertise r?is?par notre assureur. Le responsable du chantier (OPAC) n'a jamais ? pr?nt sur ce chantier et n'a pas pu (voulu ?) apporter son soutien ?'expertise. Sans apport de preuve directe, notre assureur refuse de nous indemniser. Pouvons nous retourner contre l'OPAC ?

Par **Marion2**, le **18/10/2008** à **23:45**

Bonsoir,
Merci de bien vouloir écrire correctement votre demande. Elle est difficile à comprendre avec des ? partout.
Cordialement

Par **manu79**, le **18/10/2008** à **23:48**

L'OPAC a missionnée une entreprise pour faire des travaux sur le toit de leur immeuble, voisine de notre bien immobilier. Cette entreprise a dégradé notre gouttière en passant par notre toit sans notre autorisation, et a nié les faits devant une expertise réaliséepar notre assureur. Le responsable du chantier (OPAC) n'a jamais été présent sur ce chantier et n'a

pas pu (voulu ?) apporter son soutien à l''expertise. Sans apport de preuve directe, notre assureur refuse de nous indemniser. Pouvons nous retourner contre l'OPAC ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés